



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 186 267 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
13.03.2002 Bulletin 2002/11

(51) Int Cl.7: **A47F 5/10**, G09F 21/02,
G09F 21/04

(21) Numéro de dépôt: **00402449.3**

(22) Date de dépôt: **06.09.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(71) Demandeurs:
• **Pieddeloup, Daniel**
92140 Clamart (FR)

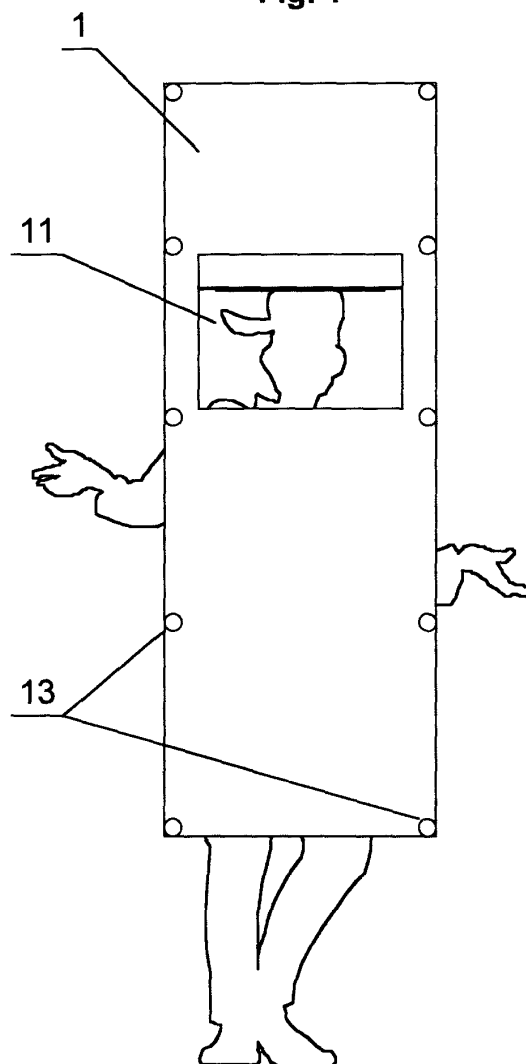
• **Tranier, Pascal**
92240 Malakoff (FR)

(72) Inventeurs:
• **Pieddeloup, Daniel**
92140 Clamart (FR)
• **Tranier, Pascal**
92240 Malakoff (FR)

(54) **Kiosque publicitaire portable, démontable et adaptable sur un fauteuil roulant**

(57) Kiosque support publicitaire portable et démontable réalisé en matière légère pour être facilement transporté par une personne seule, protégée des intempéries, et en intervertissant deux des éléments, créer une urne itinérante destinée à la collecte de coupons publicitaires. Ce kiosque peut-être rapidement, adapté sur un fauteuil roulant. Il est composé de onze éléments séparés, dont deux éléments optionnels : d'une façade (1) munie d'une fenêtre (11) protégée par une visière (12), un dossier (2), un toit (3) en forme de panier, une épaulière (4) percée d'un trou (22) permettant le passage de la tête du porteur, réglable en hauteur et en profondeur, munie d'une protection des épaules et du cou du porteur par un tuyau en mousse fendu (6) emboîté sur le pourtour de l'ouverture (22), d'un dessus d'urne (7) sur lequel une fente permet d'insérer des bulletins (21), d'un panneau publicitaire gauche (8) (non représenté sur la figure 2), d'un panneau publicitaire droit (9), d'une barrette d'écartement (10), d'une plaque arrière optionnelle (14) et d'une plaque avant optionnelle (15) pour son adaptation sur un fauteuil roulant. Tous les éléments sont assemblés sans outil, à la main, par une seule personne. Des feuilles transparentes statiques repositionnables (non représentées), recouvrant l'ensemble des surfaces d'affichage assurent la protection contres les intempéries, la fixation rapide des affiches sur le kiosque. Les surfaces d'affichage comportent également des plots agrippants repositionnables permettant la pose et la dépose rapide de plaques amovibles sur lesquels des visuels de faible poids, plats en deux dimensions (16) ou en reliefs en trois dimensions (16A) sont fixés.

Fig. 1



EP 1 186 267 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un kiosque support publicitaire portatif et démontable réalisé en matière légère et imperméable pour être facilement, sans effort, assemblé sans l'aide d'outil et promené par une seule personne et d'être habillé de plaques amovibles sur lesquels sont fixés des visuels en 2 ou 3 dimensions peuvent être rapidement installés et déposés sur le kiosque support.

[0002] Cette invention, en utilisant deux éléments optionnels, permet de pouvoir être adapté rapidement sur un fauteuil roulant.

[0003] Cette invention permet également, suivant l'assemblage du kiosque support publicitaire, d'être équipé d'une urne itinérante.

[0004] Dans les produits publicitaires destinés actuellement aux "hommes sandwichs", les supports d'affiches sont généralement placés sur le dos et parfois également devant les porteurs, maintenus sur les piétons par des sangles, ces supports d'affiches publicitaires sont le plus souvent très lourds et ne protègent pas les personnes qui les portent, de la pluie ou du soleil. D'autre part, ils ne sont pas adaptables sur des fauteuils roulants, ni de posséder, si besoin, d'urne itinérante.

[0005] La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients, et, de part sa conception, offrir une plus grande surface d'affichage publicitaire avec un maximum de confort pour le porteur.

[0006] Ces buts sont obtenus, en réalisant en matière légère et imperméable, une structure en forme de kiosque, ouverte sur les côtés et reposant en équilibre sur les épaules d'un piéton, abrité sous un toit, le visage protégé derrière une ouverture, en forme de fenêtre, munie d'une visière.

[0007] Ce kiosque est ouvert sur les côtés pour permettre au porteur de distribuer des prospectus, des échantillons ou des gadgets publicitaires.

[0008] Les planches de dessins 1-2-3-4 illustrent l'invention.

[0009] Les figures de la planche 1 représentent l'invention : la figure 1 le kiosque vu de face, porté par un piéton, la figure 2 le kiosque vu de profil.

[0010] La figure 3 de la planche 2 représente la façade du kiosque (1).

[0011] Les figures 4 et 5 de la planche 2 représentent des plaques publicitaires amovibles, ayant des formes diverses, détournées, plates (16), en relief (thermoformage ou autres systèmes) (16A) ou gonflables, superposables et positionnés très facilement sur le kiosque à l'aide des plots de fixation (13) agrippants et repositionnables, mâles et femelles.

[0012] La figure 6 de la planche 3 représente le dossier (2) du kiosque.

[0013] La figure 7 de la planche 3, représente le dessus de l'urne (7), la figure 8 de la planche 3, représente l'épaulière réglable (4) et la figure 9 de la planche 3, représente le toit (3).

[0014] Les figures 10 et 11 de la planche 4 représentent, vu de face et de profil, un kiosque adapté sur un fauteuil roulant, dont l'élément optionnel arrière (14) et l'élément optionnel avant (15) sont fixés sur le fauteuil en position d'utilisation.

[0015] L'armature du kiosque est composée de onze éléments distincts et séparés, dont deux optionnels d'adaptation : la façade (1) (Figure 3, planche 2), le dossier (2) (Figure 6, planche 3), le dessus de l'urne (7) (Figure 7, planche 3), le toit (3) (Figure 8, planche 3), l'épaulière réglable (4) (Figure 9, planche 3) dans laquelle est découpé un trou (22) pour le passage de la tête du porteur, et dont le bord est recouvert d'un cylindre de mousse fendue (6) pour assurer la protection du cou et des épaules, un panneau d'affichage à droite (9) (Figure 2, planche 1) un panneau d'affichage à gauche (8) (non visible sur la planche 1/4, figure 2), une barrette d'écartement (10), une plaque optionnelle arrière (14) (Figure 4, planche 10, et sur laquelle, la roue du fauteuil roulant est non représenté) d'adaptation sur le dossier d'un fauteuil roulant et une plaque optionnelle avant (15) (Figure 4, planche 11) d'adaptation sur l'assise d'un fauteuil roulant.

[0016] Pour leur assemblage les bordures des cinq éléments (1)(2)(3)(4)(7) sont pliées à 90°, selon les lignes (a > a') et assemblés ensemble par des vis (14) et écrous (15) "type papillon", dans les trous (5) percés et placés en correspondance entre les éléments à assembler.

[0017] Au cours de l'assemblage du kiosque sans la fonction d'urne, le toit (3) sera positionné sur le dessus du kiosque, les bordures (17) seront dirigées vers le haut de manière à former un panier dans lequel pourront être posés des objets publicitaires. Les éléments du kiosque (3) et (7) ayant des formes identiques, le toit (3) peut être interverti avec le dessus de l'urne (7) qui est placé, dans l'usage uniquement de kiosque (sans fonction d'urne), juste au-dessus de la tête du porteur. Sur le dessus de l'urne (7) une fente rectiligne (21) est découpée pour permettre l'introduction de bulletins et coupons réponses qui viendront se déposer dans le volume intérieur d'une boîte composée par le toit (3) devenu (par sa position basse) le fond de l'urne, la façade (1), le dossier (2), le panneau d'affichage côté gauche (8) (non représenté), et le panneau d'affichage côté droit (9).

[0018] Pour récupérer les documents déposés dans cette urne, le démontage du dessus de l'urne assemblé par des vis et écrous de type « papillon » (non représentés), permet cette opération aisément à la main, sans l'aide d'outil.

[0019] Deux panneaux d'affichage en haut à droite (9) et en haut à gauche du kiosque (8, non visible Figure 2 planche 1), fixés sur les côtés du toit (3), la façade (1), le dossier (2) et le dessus de l'urne (7) à l'aide de vis et écrous de type « papillon » (non représentés), améliore considérablement la rigidité de la structure du kiosque et ferme l'urne en totalité, sauf la fente sur le dessus de

l'urne (7), prévue pour l'introduction des coupons réponses publicitaires.

[0020] Le toit (3), le dessus de l'urne (7) et l'épaulière (4) ont des dimensions extérieures, des pliages identiques, et des trous correspondants, rendant aisé l'assemblage et les modifications du kiosque.

[0021] L'épaulière réglable (4) est percée d'un trou décentré (22) permettant au porteur de passer sa tête et de faire reposer le kiosque sur ses épaules protégées, ainsi que son cou, par le cylindre de mousse (6), sa tête se trouvant ainsi protégée des intempéries à l'intérieur du kiosque avec le visage placé en face de la fenêtre (11).

[0022] La hauteur du visage est réglable suivant le choix de montage de l'épaulière réglable (4) au cours de l'assemblage et par rapport à l'ouverture de la fenêtre (11), selon que les bordures (17) de l'épaulière réglable (4) seront dirigées vers le haut ou vers le bas, la position des épaules du porteur sera plus ou moins élevée par rapport l'ouverture de la fenêtre, ce réglage adapte le kiosque à la morphologie du porteur, pour sa taille ou son confort.

[0023] Dans l'épaulière réglable (4), le trou (22) permettant le passage de la tête du porteur étant décentré dans l'axe façade (1) et dos (2), le réglage par la rotation horizontale à 180° de l'épaulière réglable (4) permet de rétablir l'équilibre le kiosque sur les épaules du porteur et de pouvoir compenser les différences de poids entre les visuels amovibles avant et arrière et de s'adapter également à la morphologie et au confort du porteur, qui grâce à cet équilibre sur les épaules, laisse les mains disponibles du porteur pour la distribution de prospectus, coupons-réponse ou d'échantillons publicitaires par les deux ouvertures, à gauche et à droite, en dessous de l'épaulière.

[0024] Les réglages sont facilités par les trous correspondants prévus et percés sur l'ensemble des pièces du kiosque à assembler dans lesquels sont introduits les vis et serrés à la main par les écrous "type papillon" (non représentés).

[0025] La façade (1) (figure 3) est munie d'une découpe partielle (18) pour permettre, en soulevant et en ramenant vers l'avant la partie de la matière découpée (19) suivant la ligne de tirets ($b > b'$), de dégager une fenêtre (11) puis, en pliant et en la ramenant cette matière vers l'arrière, suivant la ligne de tirets ($c > c'$) de lui donner la forme d'une visière (12), cette visière étant maintenue en place par des plots agrippants repositionnables, de chaque côté de la fenêtre (11), par deux petites pattes (20) réalisées dans la découpe partielle (18).

[0026] La façade (1) ainsi agencée, les surfaces situées au-dessus (1A) et en dessous (1B) de la fenêtre (11) et de la visière (12) sont prévues pour l'affichage publicitaire. Ces surfaces sont munies de plots de fixation agrippants repositionnables (13) pour fixer des plaques publicitaires amovibles (16) (16 A) en relief.

[0027] Des surfaces d'affichage publicitaire sont également disponibles, sur le panneau d'affichage gauche

(8, non représenté), sur le panneau d'affichage droit (9) et sur le dossier (2). Ces surfaces sont munies de plots de fixation agrippants repositionnables (13) pour fixer des plaques publicitaires amovibles (16) (16 A) en relief.

[0028] Les plaques publicitaires amovibles sur lesquelles sont collés ou fixés par tout autres moyens, les visuels (affiches ou autres décors), sont, ou bien détachées et plates (2D), ou thermoformées, gonflables, ou réalisées par tout autres systèmes en relief (3D) du commerce (mousse...), suivant les budgets et les choix des annonceurs.

[0029] L'utilisation de feuilles électrostatiques transparentes (non représentées) recouvrant la totalité des surfaces d'affichage visibles du kiosque support, permet la fixation immédiate d'affiches, sans adhésif ni autres systèmes de fixation. Les feuilles électrostatiques pouvant être repositionnées de nombreuses fois, assure la protection contre les intempéries et les U.V. des affiches en papier ou carton posées sur le kiosque.

[0030] Avec ce système de feuilles électrostatiques (non représentées), les affiches en papier ou carton sont positionnées et retirées sans effort, rapidement sans risque d'abîmer ni détruire le kiosque qui restera propre et prêt à recevoir immédiatement d'autres affiches. Ce système de fixation utilisé pour de l'affichage publicitaire, évite l'encapsulage des affiches (deux feuilles de plastique recouvrent l'affiche et sont thermosoudées tout autour) ou autres types de protection (vernis) avant l'affichage pour assurer une protection contre les intempéries (déformation par l'humidité, déchirement par la pluie ou le vent, modification des couleurs par les U.V. ou risque d'arrachement par accrochage physique contre des objets au cours du transport du kiosque ou de son exposition) et les délais de réalisation et les coûts de ces préparations.

[0031] Pour maintenir écartée la façade (1) et le dossier (2) et d'assurer la stabilité du support pendant les pauses des porteurs, ainsi qu'en position immobile verticale, une barrette d'écartement (10) assure le parallélisme des deux faces (1) et (2), cette barrette (10) de très faible poids, est fixée aux bordures (17) par des vis et écrous "types papillon" (non représentés), dans des trous percés et placés en correspondance, à gauche ou à droite, au choix du porteur sur un des côtés, afin de laisser libre le passage du porteur sur l'un des cotés du kiosque afin de pouvoir s'introduire avec facilité et rapidité à l'abri, à l'intérieur kiosque, pour l'animer et présenter les visuels aux passants, visiteurs et clients. Ces barrettes permettent également de réunir en eux plusieurs kiosques afin d'obtenir par chaque morceau d'image fixé sur chaque kiosque des images panoramiques ajustées et de grandes largeurs.

[0032] Tous les assemblages sont réalisés par le serrage à la main de vis et écrous "type papillon" (non représentés) mais ce moyen de fixation n'est pas limitatif il pourrait être réalisé de différentes façons, avec des produits autocollants, boutons pression ou autres produits divers du commerce.

[0033] La présente invention est particulièrement destinée à faire, au moindre coût, de la publicité ou de diffuser des informations de proximité avec des affiches standards en papier ou carton protégées des intempéries, ou sur des plaques amovibles de composition identiques à celle utilisées à la fabrication du kiosque, des affiches contrecollées et découpées aux formes désirées, ou bien des formes thermoformées amovibles ou d'autres techniques en trois dimensions, largeur, longueur et épaisseur (3D) ou des volumes gonflables légers et amovibles (3D). Les plaques amovibles supportant les visuels, sont fixées par des plots auto-adhésifs mâles ou femelles ou autres systèmes de fixation provisoires du commerce.

[0034] Par l'assemblage de plusieurs kiosques, côte à côte, l'ensemble permet la réalisation de visuels de grande largeur, transportables et mobiles ou immobiles.

[0035] Le faible poids, le faible encombrement du kiosque démonté, son assemblage et le démontage rapide et facile, à la main, sans outil, par une seule personne, sa très grande surface d'affichage après assemblage, sa modification en urne itinérante, son adaptation rapide sur un fauteuil roulant et les innombrables possibilités de personnalisation de cette invention, permet de réaliser des campagnes publicitaires originales et efficaces dans l'ensemble de l'Europe, dans d'importantes quantités, les porteurs étant embauchés dans les pays choisis et sur les lieux des campagnes d'affichage.

[0036] L'importante surface visible du support et par son animation sur des circuits et des horaires choisis par l'annonceur, permet un maximum de contacts visuels, piétons, automobilistes, deux roues, passagers des transports en commun. Ce support permet un ciblage socio-démographique pour des opérations de marketing opérationnel de terrain.

[0037] Le faible poids du support et des visuels (2D et 3D), la protection importante contre les intempéries des porteurs, ses possibilités de réglages, convient aussi bien à des femmes ou des hommes, même non sportifs, et de postuler à cette activité de présentatrices et présentateurs de publicité.

[0038] Cette invention valorise et modernise la profession "d'hommes sandwichs".

[0039] L'activité de publiciste, liée à cette invention, peut permettre à un très grand nombre de chômeurs, d'étudiants et des handicapés d'obtenir des revenus non négligeables, de participer activement au développement économique des entreprises et d'assurer une communication de proximité efficace et humaine.

Revendications

1. Kiosque support publicitaire portatif et démontable, **caractérisé en ce qu'il** est fabriqué en matière légère pour être facilement promené par une personne seule et adaptable rapidement sur un fauteuil roulant.

2. Kiosque, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** suivant l'assemblage, le dessus du kiosque est transformable en urne itinérante et mobile et permet de recevoir des coupons réponses publicitaires.

3. Kiosque, selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** est construit au moyen de onze éléments distincts et séparés dont deux optionnels : la façade (1), le dossier (2), le toit (3) l'épaulière réglable (4) le dessus de l'urne (7), un panneau d'affichage vertical et latéral en haut à gauche (9), un panneau d'affichage vertical et latéral en haut à droite (8), une barrette d'écartement (10), un cylindre de protection en mousse (6), une plaque optionnelle arrière d'adaptation sur un fauteuil roulant (14), une plaque optionnelle avant d'adaptation sur un fauteuil roulant (15).

4. Kiosque, selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** les bordures (17) de ces éléments (1), (2), (3) (4) et (7), sont pliables à 90° suivant les lignes de tirets (a > a') et sont percées de trous correspondants pour permettre, par l'assemblage de ces éléments par des vis et des écrous "type papillon", de construire le kiosque.

5. Kiosque, selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** la façade (1) est fabriquée avec une découpe partielle (18) permettant d'ouvrir une fenêtre (11) et, en pliant la matière dégagée vers l'avant et en pliant et en ramenant cette matière vers l'arrière, de réaliser une visière (12), maintenue en place par des pattes (13) réalisées dans la découpe partielle (9), sur lesquels sont collés des pastilles adhésives mâles et femelles agrippantes et repositionnables (13).

6. Kiosque, selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** la façade (1) ainsi agencée, la surface située au-dessus (1A) et en dessous (1B) de la fenêtre (11) sont prévues pour l'affichage publicitaire, sont équipées de pastilles adhésives mâles agrippantes repositionnables (13) pour permettre la fixation des plaques publicitaires superposables amovibles (16) (16A) munies de pastilles adhésives femelles agrippantes repositionnables (13).

7. Kiosque, selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** l'épaulière (4) est percée d'un trou (22) afin permettre au porteur de passer sa tête et de faire reposer le kiosque sur ses épaules et sur le bord duquel est emboîté d'un tuyau fendu en mousse (6) assurant la protection du cou et des épaules, trou centré dans le sens des épaules et décentré dans le sens façade (1) et dossier (2), la tête du porteur se trouvant ainsi protégée des intempéries à l'intérieur du kiosque, sous le toit (3).

8. Kiosque, selon la revendication 7, **caractérisé en ce qu'**au cours du montage, selon la fixation et le sens de l'épaulière réglable (4) sur le kiosque, sa position avec les bordures (17), dirigées vers le haut ou vers le bas, la position du visage du porteur est réglable en hauteur, en plus ou moins par rapport à la fenêtre. 5
9. Kiosque, selon la revendication 7, **caractérisé en ce qu'**au cours du montage de l'épaulière réglable (4), par retournement à 180° horizontalement, de la façade (1) vers le dossier (2), le trou (22) décentré permet de rétablir l'équilibre du kiosque sur les épaules du porteur malgré des visuels avant et arrière de poids différents et/ou suivant la morphologie du porteur, lui laissant les mains disponibles pour la distribution de prospectus, de documents ou de coupons réponses. 10
10. Kiosque, selon la revendication 3, **caractérisé en ce qu'**en intervertissant, au cours du montage, le toit (3), et le dessus de l'urne (7) percée par une fente (21) créé en urne itinérante sur le dessus du kiosque. 20
11. Kiosque, selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** la surface (1A) située devant la façade (1) en haut, ce que la surface (1B) située devant la façade (1) en bas, **en ce que** la surface (2A) située derrière le dossier (2), **en ce que** les plaques latérales gauches (8) et droites (9), sont prévues pour l'affichage publicitaire et sont équipée de pastilles adhésives mâles agrippantes et repositionnables (13) pour fixer des plaques publicitaires superposables amovibles (16) ou (16A) de dimensions adaptées aux visuels. 25 30 35
12. Kiosque, selon la revendication 3, **caractérisé en ce qu'**une plaque optionnelle arrière pour adaptation sur un fauteuil roulant (14), fixée sur le bas du dossier (2) par des trous correspondants et avec des vis et écrous "type papillon" (non représentés), possède un pliage sur l'ensemble de la largeur du kiosque afin de servir de charnière pour basculer le kiosque en arrière afin de dégager la personne handicapée. 40 45
13. Kiosque, selon la revendication 3, **caractérisé en ce qu'**une plaque optionnelle avant pour adaptation sur un fauteuil roulant (15), fixée sur le bas de la façade (1) par des trous correspondants et avec des vis et écrous (type papillon), découpée pour le passage des jambes, reposant sur l'assise du fauteuil roulant entre les jambes, immobilisées par le poids des jambes et dans laquelle est percée une ouverture (26), permettant à la personne assise sur le fauteuil, de manoeuvrer d'une seule main le basculement vers l'avant ou vers l'arrière le kiosque. 50 55
14. Kiosque, selon l'une quelconque des revendications, **caractérisé en ce que** tous les moyens de fixation des visuels (pastilles adhésives mâles agrippantes et repositionnables) et d'assemblage des divers éléments du kiosque (vis et écrous papillon) n'est pas limitatif, la fixation peut être réalisée de différentes façons, par les autres moyens et avec des produits divers du commerce, (boutons pression, autocollants, vis et écrous, bandes adhésives ou autres).
15. Kiosque, selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** l'ensemble des surfaces (1A) (1B) (2A) (9A) (8A, non représentée) située autour du kiosque, prévues pour de l'affichage publicitaire standard (affiches en papier ou carton), sont recouvertes de feuilles transparentes statiques repositionnables qui assurent la protection contre les intempéries des affiches non traitées, en papier, en carton ou autres matières. La fixation par plaquage électrostatique entre le support et la feuille statique permet le positionnement et le maintien des affiches sans risque de détérioration du support au démontage des affiches.
16. Kiosque, selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** la façade (1) et le dossier (2) sont maintenus parallèle par une barrette d'écartement (10), positionnée à gauche ou à droite, au choix d'un seul côté, pour faciliter l'introduction du porteur dans le kiosque par l'autre côté, d'assurer la stabilité du kiosque sur le sol pendant les pauses des porteurs, et qui permet l'assemblage de plusieurs kiosques, côte à côte, pour former un visuel bien ajusté, panoramique, sur l'ensemble des surfaces d'affichage des façades (1) et des dossiers (2).

Fig. 1

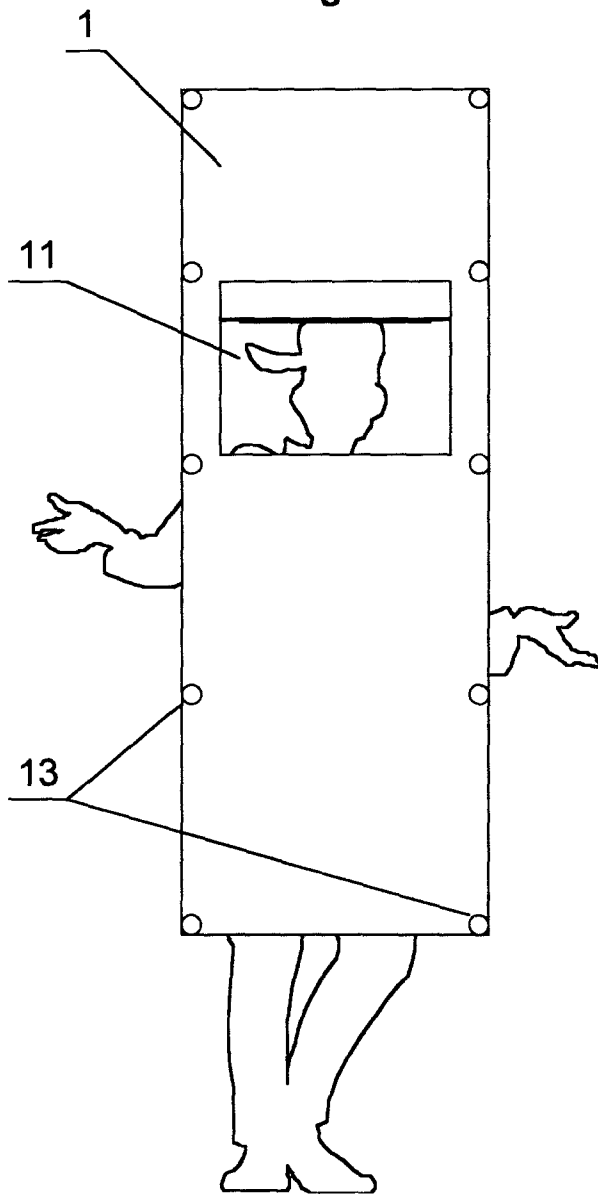


Fig. 2

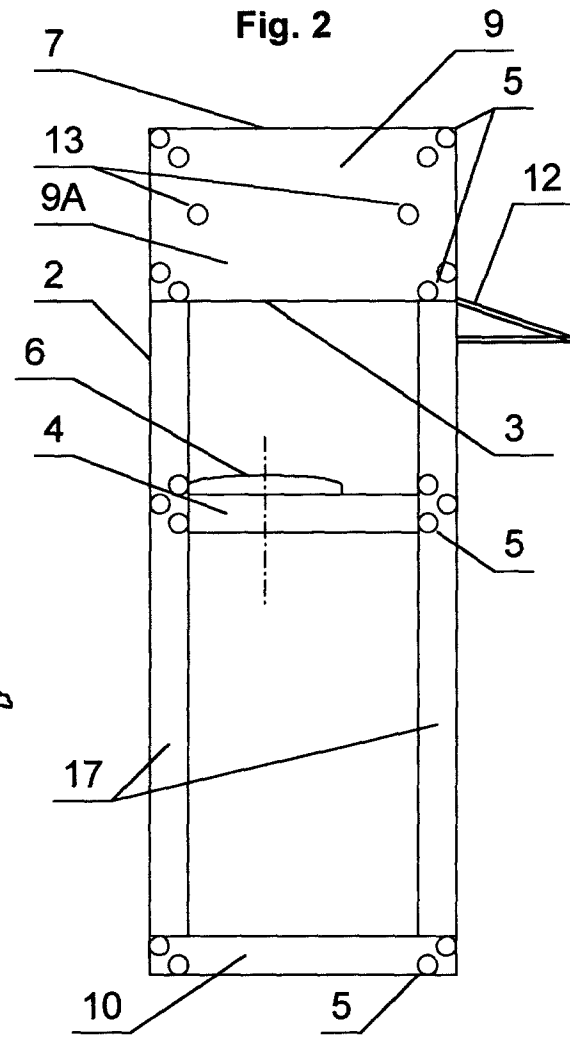


Fig.3

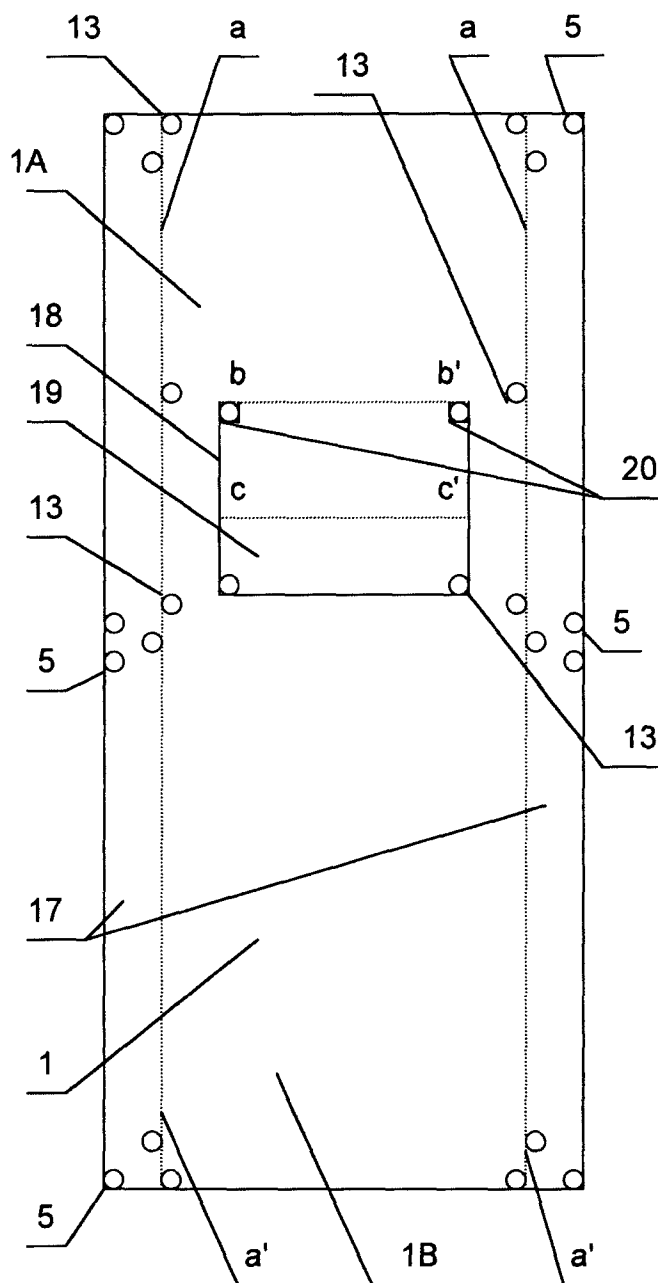


Fig.4

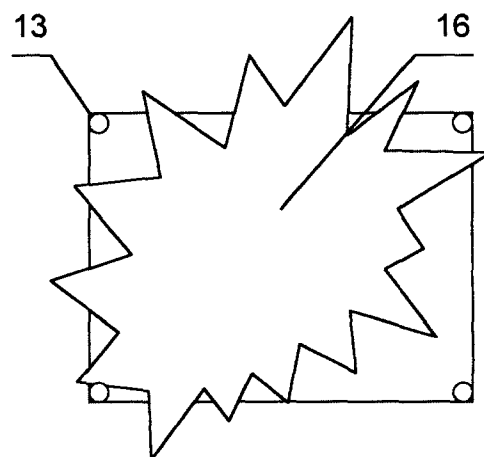
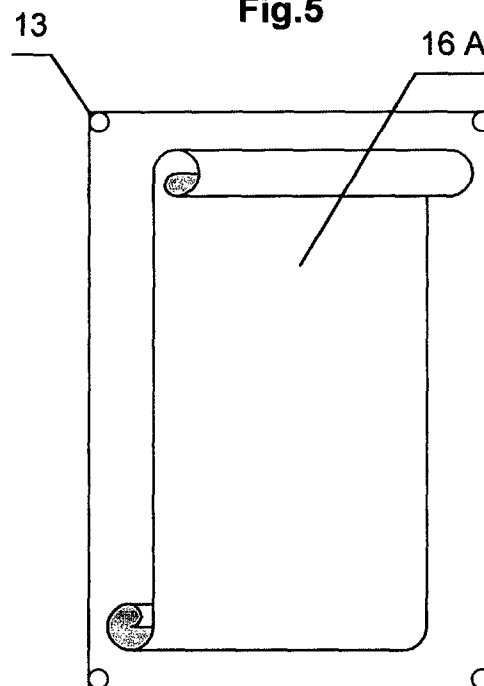


Fig.5



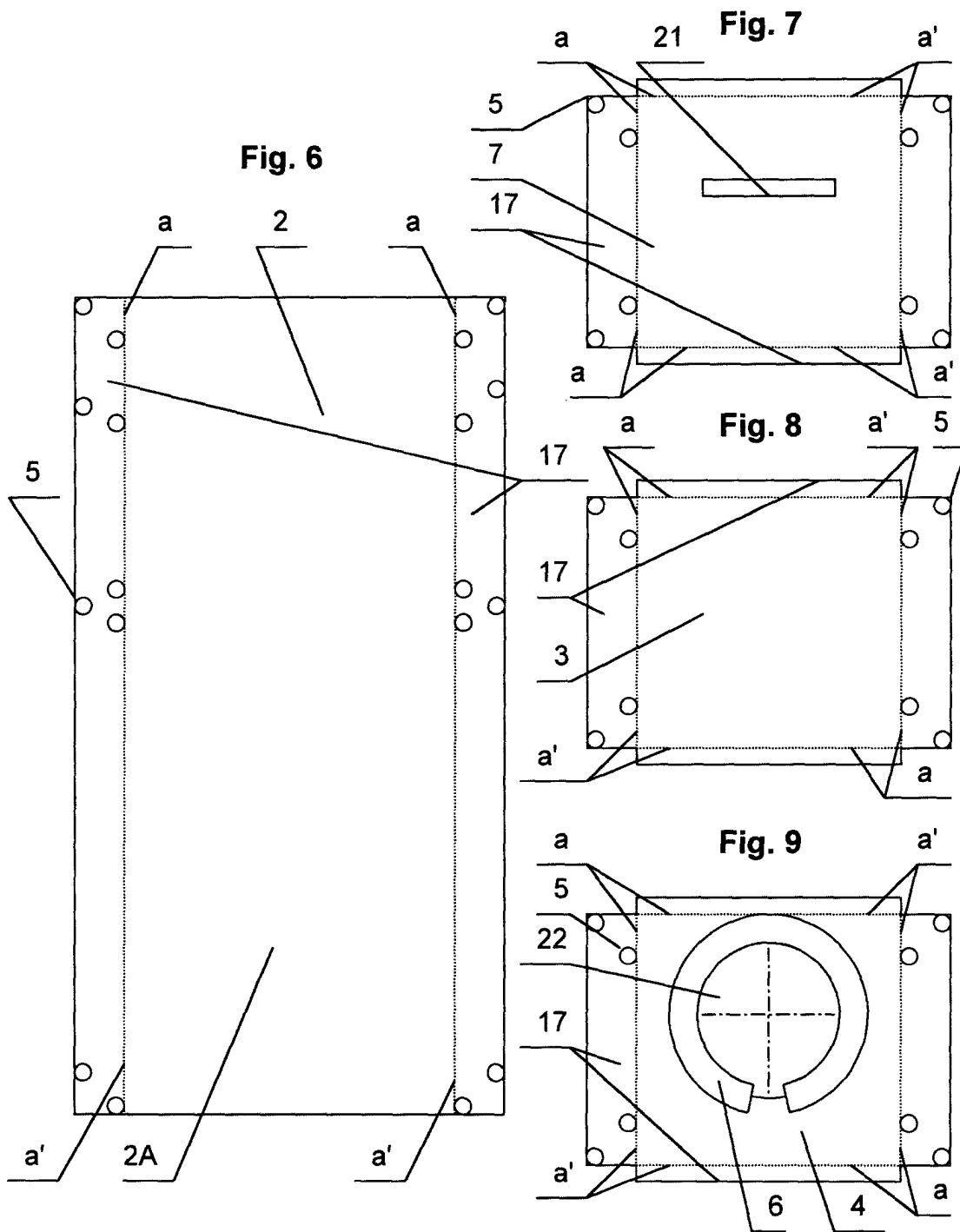


Fig.10

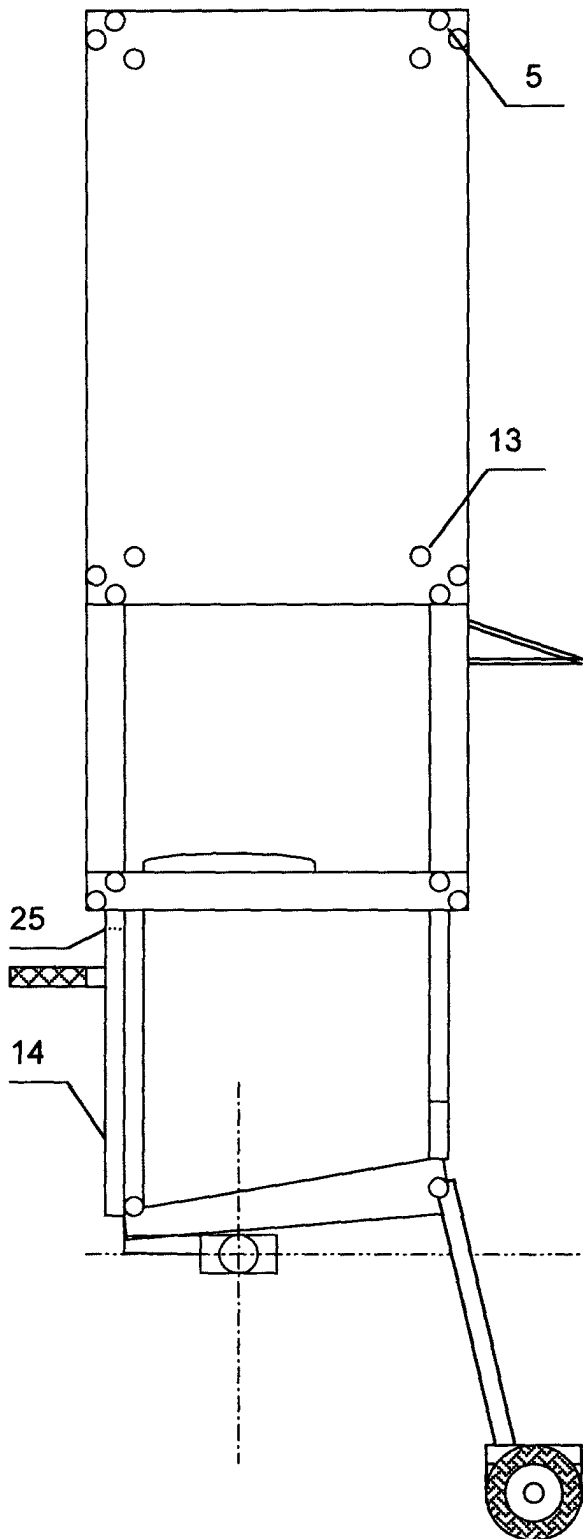
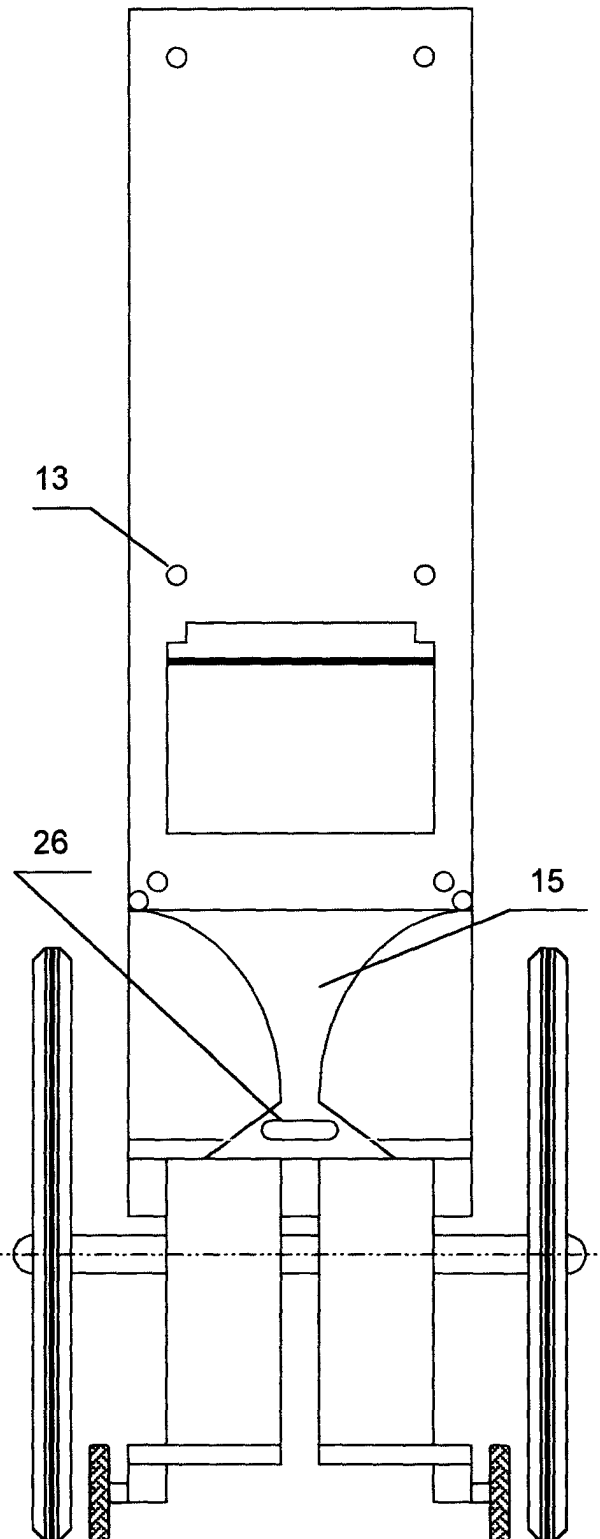


Fig.11





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 40 2449

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	FR 2 640 406 A (FORTAS SAID ; LEDRU PASCAL (FR); THOMARAT ROLAND (FR)) 15 juin 1990 (1990-06-15) * le document en entier *	1	A47F5/10 G09F21/02 G09F21/04
A	BE 1 011 540 A (CITY WALK BESLOTEN VENNOOTSCHA) 5 octobre 1999 (1999-10-05) * figure 1 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			A47F G09F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 5 février 2001	Examineur Pineau, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03/92 (P04002)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 40 2449

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

05-02-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2640406 A	15-06-1990	AUCUN	
BE 1011540 A	05-10-1999	ES 2149720 A	01-11-2000

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82